

Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite Section Hérault

Remise des prix samedi 27 juin 2026

Palais des festivités d'Agde



S'adressant aux jeunes générations,

l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite a pour objectif de valoriser le maintien et la défense des valeurs morales et humaines, bases de la vie en société, et l'expression de la citoyenneté dans son accomplissement civique, devoir de mémoire, esprit d'initiative, capacité à prendre des responsabilités.

Son activité consiste à rechercher les actes et les actions relevant des objectifs attendus dans la vie quotidienne, dans les démarches au sein des établissements scolaires, dans des engagements spécifiques, puis à les mettre en exergue dans un but d'exemplarité et d'encouragement et de remettre lors d'une cérémonie officielle un prix départemental et national :

- de l'Éducation citoyenne pour la Jeunesse
- de la Mémoire pour la Jeunesse
- du Civisme
- de l'Initiative mémorielle
- de l'Engagement citoyen des cadets de la République
Défense - Gendarmerie - Sécurité civile
- de l'Engagement citoyen des cadets du Service de Santé des Armées
- de l'Engagement citoyen des jeunes bénévoles de l'Association agathoise Sauvetage, Secourisme
- de l'Engagement citoyen des jeunes sapeurs-pompiers
- de l'Engagement citoyen d'un chef d'entreprise sapeur-pompier
- de l'Engagement citoyen d'un patron et équipage sauveteurs en mer bénévoles



Le prix de l'Éducation citoyenne

(depuis 2011)

« Le Prix de l'éducation à la citoyenneté, décerné par l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM), avec une convention de partenariat avec l'Éducation nationale est destiné à récompenser des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur établissement.

Ce prix constitue aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement donné aux équipes éducatives. » La convention de partenariat signée en 2011, renouvelable tous les 3 ans, a été reconduite entre la direction des services départementaux de l'Hérault représentée par le directeur académique Aymeric MEISS et le président de l'ANMONM 34 Yvan MARCOU le 2 avril 2026.

Premier prix départemental de l'Éducation citoyenne 2026 pour la jeunesse à titre collectif, catégorie lycée

a été décerné

aux Égaux-Délégués de la Seconde à la Terminale du lycée Joseph Vallot de Lodève

pour leur projet citoyenneté, démarré en septembre 2023 et qui répond à des enjeux identifiés dans l'établissement pour améliorer le climat scolaire, lutter contre tout type de discriminations, prévenir les violences sexistes et sexuelles. La formation de ces élèves volontaires depuis 2023, plus de 40 chaque année, s'effectue par modules, ateliers participatifs et mise en situation, vidéo, questionnaires, expositions. Elle est assurée par des intervenants spécialisés et encadrée par une équipe éducative engagée. Elle développe chez les Égaux-délégué.es des compétences d'écoute, d'empathie et d'accompagnement entre pairs, dans des espaces d'écoute et d'échanges sécurisés pour les élèves, les « Bulles d'écoute », axe central et innovant du projet, et animés par les Égaux Délégué(e)s, dont la première mise en œuvre date de novembre 2024. Dès le mois de mai 2024, ont été conduites des actions de sensibilisation "Mois des fiertés", Fresque des Singularités. En 2024 les élèves ont présenté leurs actions lors de l'inauguration de l'Observatoire contre les violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes à Montpellier en présence de Madame la Rectrice Sophie BEJEAN et en 2025, lors de la venue au lycée de Madame La rectrice, les Égaux-Délégué(e) s lui ont présenté leurs actions qui illustrent leur engagement, la structuration du projet et son impact par la présentation du dispositif et de questionnaires dans les lycées de l'académie. Durant l'année scolaire 2025-2026, les Égaux-Délégué es ont bénéficié de deux journées de formation. Des élèves du collège Paul Dardé, partenaire du projet, ont réalisé un clip vidéo.

Encadrement : Mme BEGUIN-WAY enseignante, référente Égalité, Mme Mona CLOT CPE, Mme GAMBAROTTO référente "Phare", M. Pierre PRIM référent Égalité, M. Jean-Michel ROL principal du collège Paul Dardé

Proviseur : M. Benjamin ARINO

**Le deuxième prix ex æquo départemental
de l'Éducation citoyenne 2026
pour la Jeunesse
à titre collectif, catégorie lycée**

**a été décerné
aux 13 élèves de Terminale EURO,
option anglais européen, DNL Histoire
du lycée René Gosse de Clermont-l'Hérault**

pour leur projet "Regards croisé sur la place des enfants et des jeunes dans les camps de concentration: Dachau et Aix-en-Provence" ayant pour objectifs d'encourager la coopération entre jeunes européens à travers des recherches, des échanges et des productions collaboratives, s'inscrire dans les objectifs clés de l'Union européenne la promotion de la paix, la lutte contre toutes les formes de haine, la défense des valeurs démocratiques et de l'État de droit, comprendre comment la mémoire des totalitarismes nourrit l'identité européenne contemporaine et appréhender la mémoire non comme un sujet national mais comme un héritage partagé au niveau européen. Le projet est un échange scolaire franco-allemand autour de l'étude comparative de deux lieux de mémoire majeurs: le camp de concentration de Dachau (Allemagne) et le Camp des Milles (Aix-en-Provence). Les langues de travail sont L'allemand, l'anglais et le français. Les 2 villes des lycées sont jumelées. Le projet a reposé sur la coopération franco-allemande, pilier historique de la construction européenne en s'appuyant sur une pédagogie active et collaborative, centrée sur l'engagement des élèves et la coopération transnationale. Les différentes étapes ont alterné travail individuel, travail en groupe et travail en équipes franco-allemandes, afin de développer l'autonomie, l'esprit critique et les compétences interculturelles. En amont un travail de recherche a été effectué sur la place des enfants et des jeunes adolescents dans les camps au Musée de la Résistance et de la déportation de Castelnau-le-Lez, mené en commun par les élèves des deux établissements, mêlant l'histoire, les langues et éducation à la citoyenneté. Un premier podcast a été réalisé. Au retour de la visite du camp de Dachau, les élèves allemands ont fait un deuxième podcast, les élèves français ont enregistré un 3ème podcast en anglais et un podcast final a été réalisé lors de la venue des lycéens allemands en France au mois de mars. À Munich, les jeunes ont aussi travaillé sur les hauts lieux du National Socialisme et le Centre de documentation du National Socialisme a permis de visualiser comment la société allemande a pu être englobée rapidement dans le projet du National Socialisme. Les élèves ont pris conscience du rôle de la jeunesse dans la préservation des valeurs européennes, le renforcement de la sensibilité historique et de l'ouverture culturelle et de la capacité à débattre dans un cadre respectueux. La motivation est désormais accrue pour les langues et pour les projets internationaux.

Encadrement: Mme Nathalie GALMICHE professeure d'Histoire et Mme SCHWERT
Proviseur : M. Jean-Yves VIAIN

**Le deuxième prix ex æquo départemental
de l'Éducation citoyenne 2026
pour la Jeunesse
à titre collectif, catégorie collège**

**a été décerné
aux 15 élèves de Seconde SAPAT
(Services Aux Personnes et Animation des Territoires)
du lycée privé agricole Vallée de l'Hérault
de Gignac**

pour leur projet intergénérationnel devenu national "Quand la solidarité de la jeunesse rurale traverse les frontières", dans une logique de citoyenneté européenne en mobilisant 21 lycées agricoles répartis sur 13 départements du territoire, soit 800 élèves pour rédiger et envoyer des cartes postales personnalisées à 800 résidents de 12 EHPAD irlandais. Ce projet démarré par des élèves du lycée agricole de Gignac dont certains ont des besoins éducatifs particuliers, accompagnement personnalisé avec évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (PAP, GEVASCO), et sont bien éloignés du voyage, des échanges internationaux et des ouvertures culturelles, va leur permettre les deux prochaines années de poursuivre ce lien intergénérationnel et des rencontres avec les résidents par des mobilités Erasmus + en Irlande Encadrement: Mme Stéphanie

PREVOST professeure d'Anglais

Directeur adjoint: M. Guillaume SEGALA

Directeur : M. Damien PLOUY

Le prix du Civisme pour la Jeunesse

« Créé en 1984, le Prix du Civisme pour la Jeunesse a pour but de récompenser des actes de civisme notoires » de **COURAGE** et **ACTIONS HÉROÏQUES**, d'**ALTRUISME**, **DÉVOUEMENT**, de **GÉNÉROSITÉ**, **SOLIDARITÉ**, **BÉNEVOLAT**,

Actes individuels, ou actes collectifs accomplis par un jeune, garçon ou fille, ou un groupe de jeunes, âgés de moins de dix-huit ans lors de la réalisation de l'action. Il récompense également les conseils municipaux des Jeunes engagés dans des actions méritantes.

Le premier prix départemental du Civisme pour la Jeunesse 2026 à titre collectif catégorie CMJ

a été décerné

aux 9 écoliers du Conseil municipal des enfants
et aux 6 jeunes du Conseil municipal des Jeunes
de la Ville du Crès

pour leurs projets solidaires et intergénérationnels, environnementaux et citoyens. Les actions menées sont très diverses : nettoyage des espaces publics et nettoyage de graffitis, sensibilisation à la flore et à la faune, mise en place d'ateliers sur le tri des déchets, fabrications d'objets recyclés (mangeoires à oiseaux), élaboration d'affiches et panneaux de sensibilisation, collecte durant la banque alimentaire de jouets, livres, vêtements, denrées alimentaires à destination des plus démunis, organisation d'un goûter avec les seniors de l'EHPAD, la création d'une fresque de l'amitié, organisation d'une soirée "jeux de société" intergénérationnelle et intercommunale en collaboration avec l'association "Jeux, Tu Ils", vente de biscuits à Noël au profit de l'Association ISAE qui accueille des adolescents porteurs d'un handicap mental pour leur offrir des sorties et du matériel pédagogique et organisation du bal des collégiens au profit de la même association, participation à la vie de la commune, rencontre avec le maire et les élus, participation active à la cérémonie des vœux, engagement de 2 jeunes en tant que porte-drapeaux et création puis lecture de poèmes lors des commémorations du 8 mai et 11 novembre.

Encadrement : Mme Marjorie PE Responsable du pôle Jeunesse et
Mmes Caroline BOIVIN et Karine SAINT LEGER accompagnatrices du
CME/CMJ

Le 2ème prix ex æquo départemental du civisme 2026 pour la Jeunesse à titre collectif, catégorie CMJ

a été décerné

**aux 17 jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes
de la Ville de Mèze**

pour leur projet "La semaine douce" réalisé du 16 au 20 juin 2025 et reconduit en 2026 afin de sensibiliser les jeunes à adopter des modes de transport plus respectueux de l'environnement et montrer que marcher, pédaler, covoiturer sont bons pour la planète et pour la santé. Cette action a mobilisé les élus, les enfants de 4 écoles, Clémenceau, Hélianthe, Jules Verne et Calendreta et leurs familles par une campagne de sensibilisation, la réalisation d'affiches, des rencontres avec les directeurs des établissements. Les jeunes du CMJ ont comptabilisé durant la semaine de mobilité douce, pour chaque établissement, le nombre d'élèves n'ayant pas été conduits en voiture. La meilleure école dont le taux de participation a été de 56 % s'est vue remettre un trophée.

Responsable du projet: M. Thierry BAEZA maire de Mèze

Référent: M. Florian SANSONE

Le 2ème prix ex æquo départemental du civisme 2026 pour la Jeunesse à titre collectif, catégorie CMJ

a été décerné

**aux 13 jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes
de la Ville de Clermont-l'Hérault**

pour la réalisation d'une vidéo pensée par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. Le court-métrage a été basé sur le thème du harcèlement. Le projet a été coordonné principalement par Floriane DEBORD chargée des publics au cinéma Alain Resnais et le dispositif passeur d'image. Un partenaire très important s'ajoute aux participants, Tia SOUQUET réalisatrice du court-métrage « Mon combat » qui aborde un sujet délicat sur les violences intrafamiliales. Dans un premier temps, pour mettre en place le projet, les élus du Conseil Municipal des Jeunes de la ville ont visionné le film HLM PUSSY pour comprendre les formes de harcèlements possibles. Les jeunes élus ont ensuite préparé le scénario par groupe suivant leur rôle dans le court-métrage (les harceleurs, les témoins, les surveillants ainsi que l'enfant harcelé). Lors de l'écriture du court-métrage les jeunes élus ont été accompagnés par Floriane DEBORD et les ambassadeurs du cinéma Alain Resnais, partenaire très important pour la réalisation du court-métrage et pour sa diffusion au public.

Encadrement: Mme Louise JABER déléguée à la Jeunesse

Le prix de la Mémoire pour la Jeunesse

Le Prix de la Mémoire pour la Jeunesse mis en place en 2022 suite à une convention de partenariat avec l'Éducation nationale est destiné à récompenser des élèves pour leurs actions individuelles ou collectives en lien avec l'Histoire et la Mémoire au sein de projets pluridisciplinaires portés par les établissements dans le cadre du programme prévisionnel des actions éducatives, défini par la direction générale de l'enseignement scolaire.

Le prix spécial du jury départemental de la Mémoire 2026 pour la Jeunesse à titre collectif

a été décerné

aux 8 jeunes du Service d'Accompagnement scolaire
de la Maison d'enfants à caractère social (MECS)
Les TERRES ROUGES de Clermont-l'Hérault

pour les projets remarquables qu'ils ont réalisés. En 2025, 6 jeunes et leurs encadrants ont remporté le prix départemental, puis le prix national Mémoire de l'ANMONM pour leur ouvrage "Le génocide tzigane". Ils ont également remporté le prix coup de cœur du jury du concours Médiatiks dans la catégorie journal imprimé 2025, le label Citoyen (Chaire de l'Unesco, Fondation Camps des Milles, DILCRAH, Université).

Aix-Marseille, une invitation au Sénat pour le "prix du livre d'Histoire", le coup de cœur du jury de l'académie de Montpellier du CNRD 2025, et enfin ont été les lauréats du Prix Ilan Halimi 2026 remis au Palais de l'Élysée par le Premier ministre en présence du président de la République. À nouveau, cette année, un groupe s'est porté candidats au prix départemental ANMONM Mémoire 2026 et a réalisé un livret numérique "Carnet de parcours à travers les traces de toutes les victimes du nazisme comprenant les témoignages de 14 personnes victimes, témoins directs ou descendants qu'ils ont rencontrés, interviewées et ces jeunes ont réalisé 78 vidéos. Ces jeunes sont devenus à leur tour de véritables passeurs de mémoire.

Directrice : Mme Karine ESPERANCE

Encadrement : Moniteurs - Éducateurs : M. Hallid MAKCHARRADE,
M. David ESQUENET

**Le 1er prix départemental de la Mémoire 2026
pour la Jeunesse
à titre collectif, catégorie collège**

**a été décerné
aux 9 élèves du collège HENRI IV de Béziers**

pour leur projet « Sur les traces de Jean Moulin » avec la création d'un jeu de plateau pédagogique dans le cadre de l'atelier langage. Le jeu retrace les grandes étapes de sa vie, le jeune élève biterrois, l'artiste, le préfet et le résistant. Le jeu propose trois niveaux de difficulté, afin de s'adapter à différents publics et niveaux scolaires. Les élèves ont participé à la recherche documentaire, à la rédaction des questions, à la construction du parcours du jeu, à la création du scénario du jeu, à la rédaction des questions historiques, et à la définition des niveaux de difficulté. La fabrication du prototype a été réalisée grâce au partenariat avec l'IUT ainsi qu'une capsule vidéo par les étudiants du département MMI de l'IUT de Béziers.

Le projet a permis la transmission de valeurs républicaines, l'appropriation de l'histoire nationale à travers la figure de Jean Moulin, ancien élève du lycée Henri IV de Béziers et héros de la Résistance. Ce projet s'est adressé à des d'élèves récemment arrivés en France et a permis de renforcer la maîtrise du français oral et écrit, la compréhension de textes historiques, a favorisé le travail collaboratif et la créativité, permettant à ces collégiens allophones de s'approprier une part de l'histoire nationale et de favoriser leur sentiment d'appartenance au territoire. Ils ont découvert la ville de Béziers à travers des lieux emblématiques de la vie de Jean Moulin.

Encadrement : Principale adjointe Mme Karine SABAH, deux intervenantes du DRE (Dispositif de Réussite Éducative) Mme PERNEL et Mme Julie BRAMI

**Le 1er prix départemental de la Mémoire 2026
pour la Jeunesse
à titre collectif, catégorie lycée**

**a été décerné
aux 40 élèves de Terminale du lycée La Merci Littoral
de la Grande Motte**

pour leur projet "De la mémoire à l'engagement: transmettre l'histoire de la Shoah à travers un voyage pédagogique en Pologne" visant à comprendre, avec rigueur et précision, le processus d'anéantissement des Juifs et des Tziganes d'Europe mis en œuvre par le régime nazi, à former des élèves éclairés et engagés et à développer une vigilance face aux logiques de discrimination, de stigmatisation et de haine et apporter la dimension culturelle avec la découverte de l'histoire et la culture polonaises replaçant la mémoire de la Shoah dans son contexte national et européen profondément meurtrie et fragilisée par l'occupation nazie. Ce voyage de quatre jours, préparé en amont par la lecture d'œuvres documentaires, cinématographiques et l'étude de témoignages, a permis aux élèves de visiter Auschwitz-Birkenau, et les confronter à l'espace, à l'architecture des camps, aux traces matérielles et à l'ampleur du site, suscitant une émotion profonde et renforçant l'importance du travail sur le devoir de mémoire, en faisant prendre conscience aux élèves de la responsabilité qui leur incombe dans la transmission de cette histoire. La restitution et transmission se sont faites par une exposition mémorielle, un court-métrage documentaire retraçant leur expérience et leurs réflexions, ainsi que des panneaux explicatifs destinés à la communauté éducative. Un vernissage a eu lieu le 16 décembre 2025 pour présenter le travail des élèves à leurs parents. Cet événement ouvert à l'ensemble du lycée a permis à d'autres élèves et parents n'ayant pas participé au voyage de découvrir le projet et de s'immerger dans la démarche mémorielle.

Encadrement: Mme Kimberley GARRET professeure d'Histoire accompagnée de Mme Laure CIURANETA enseignante documentaliste et Mme Marie LUCAS

Proviseur: M. Gille GONTHIER

Le 2ème prix départemental de la Mémoire 2026 pour la Jeunesse à titre collectif, catégorie lycée

a été décerné

**aux 34 élèves de Terminale Aménagement Paysager
et Terminale Production Horticole**

du lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac

pour leur projet "France-New York, quand la jeunesse écrit l'espoir après le 11 septembre 2001" qui les a amenés à réfléchir au devoir de mémoire autour des attentats du 11 septembre en rédigeant des messages d'espoir et de solidarité destinés au 9/11 Mémorial & Muséum de New York, et ainsi sensibiliser les jeunes aux valeurs de citoyenneté, de mémoire et de transmission par l'écriture mémorielle et la transmission entre jeunes françaises et américaines autour du Survivor Tree. La découverte du Survivor Tree, l'histoire de l'arbre rescapé retrouvé vivant dans les décombres, soigné par les arboristes new-yorkais, replanté au Mémorial est devenu un symbole universel de résilience. Chaque élève a rédigé un message personnel d'espoir, de soutien ou de paix, adressé aux victimes, survivants, familles ou habitants de New York. Les messages ont été écrits sur des feuilles symbolisant les feuilles du Survivor Tree, selon les modèles proposés par le 9/11 Mémorial. Les feuilles individuelles ont été assemblées en un recueil collectif. Les équipes du musée de New York ont validé la réception des messages et ont confirmé que les feuilles comportant les productions des élèves seraient déposées au pied du Survivor Tree par les employés du Mémorial. Par ce projet, les élèves ont pu analyser les enjeux humains, sociaux et internationaux de cet attentat majeur.

Encadrement : Mme Stéphanie PREVOST professeure d'Anglais

Directeur adjoint : M. Guillaume SEGALA

Directeur : M. Damien PLOUY

Le prix de l'Initiative mémorielle

(depuis 2022)

Le Prix de l'Initiative mémorielle décerné par l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) est un prix destiné aux adultes, hors école, à tout public, organisme public ou privé, à titre individuel ou collectif qui s'est distingué par des initiatives remarquables relevant du domaine de la Mémoire, organisations et/ou participations à des actions commémoratives, organisation d'activités à caractère mémoriel dans le but de développer l'esprit de mémoire chez les jeunes en particulier.

Le prix départemental 2026 de l'Initiative mémorielle à titre individuel a été décerné à Justine Decourselle

pour son projet "La course contre l'oubli". Justine Decourselle, jeune infirmière en EHPAD est quotidiennement en contact avec des anciens ayant vécu la Seconde Guerre mondiale. À travers leurs récits, elle a ressenti la nécessité de transmettre ces histoires avant que la mémoire des témoins disparaisse. Elle s'est lancée un grand défi, celui de parcourir en courant 1500 kilomètres en suivant le plus fidèlement possible le trajet du convoi n° 71, celui de Simone Veil et Ginette Kolinka et de 1499 autres déportés (624 hommes, 854 femmes, 22 indéterminés et 34 enfants de la maison d'Izieu) de Drancy à Auschwitz, parti le 13 avril 1944. Le choix de ce convoi parmi les 79 convois partis de France s'explique par le fait qu'il n'a pas d'association mémorielle. Ce projet unit le sport, la mémoire et la transmission pour rappeler que l'oubli n'a pas sa place lorsque l'Histoire a tant à nous enseigner. Par ce voyage d'effort et de réflexion il y a la volonté de rendre hommage aux victimes, honorer la mémoire de ceux qui ont souffert, éveiller les consciences et pour rappeler que ces événements ne sont pas si lointains, qu'ils peuvent se reproduire. Se souvenir c'est lutter contre la haine, l'intolérance et l'oubli. Le parcours relie Drancy (ancien camp d'internement en région parisienne) à Auschwitz-Birkenau, en Pologne, soit environ 1500 km. Il suit les anciennes voies ferroviaires utilisées par les trains de déportation, notamment celui du convoi n° 71. La transmission et la sensibilisation à ce projet se sont réalisées auprès d'établissements scolaires et des structures éducatives, mobilisés à la mi-mars 2026, plus de 200 élèves ont été concernés et plus de 500 avant la fin avril. Une Intervention exceptionnelle de Ginette Kolinka a marqué les élèves du collège Pierre-Sémerd de Drancy. La Course contre l'Oubli est organisée dans un esprit de sobriété et de cohérence avec la démarche mémorielle du projet. Justine est partie le 13 avril 2026. Des galets réalisés par les élèves et adultes ont été déposés symboliquement tous les 10 km le long du parcours entre Drancy et Auschwitz pour constituer une trace mémorielle du projet et former un fil de mémoire laissé par la jeunesse contemporaine le long d'un itinéraire marqué par l'histoire de la déportation.

Ce projet a reposé sur un ensemble de partenaires engagés dans les domaines mémoriels, institutionnel, territorial et associatif: la ville de Drancy pour l'organisation du départ symbolique le 13 avril 2026 et la mise en relation avec établissements, la ville de Revigny-sur-Ornain pour l'accueil logistique sur le parcours, la ville de Pérols pour le soutien financier, l'accueil d'une exposition post-parcours et la mise en relation avec établissements locaux, le Ministère délégué chargé de la Mémoire pour la mise en relation avec les Invalides et Ginette Kolinka, le Souvenir Français, CARAC partenaire financier principal et soutien institutionnel, l'ANMONM et la SMLH, EndoFrance relais de diffusion, C LA FORME soutien au renforcement musculaire, et bien d'autres soutiens, le Musée national d'Auschwitz-Birkenau, l'ancienne Gare de déportation de Bobigny, La France en Courant, les Associations locales, Clubs sportifs, Structures éducatives et tous les anonymes. Dans l'ombre, Jérémy, compagnon de Justine, a assuré la coordination logistique du projet et le soutien moral.

Le prix départemental 2026 de l'Initiative mémorielle à titre collectif

**a été décerné
aux membres de la Commission Histoire et patrimoine
du Barreau de Montpellier,
et la ville de Montpellier**

pour le projet de mise en valeur et préservation des graffitis historiques présents sur les arches de l'Aqueduc des Arceaux, afin de les intégrer dans le circuit mémoriel existant dans la ville de Montpellier, mettant en valeur l'action de la Résistance française à Montpellier et ses environs pendant la seconde guerre mondiale. La première inscription a été repérée par Maître Bernard VIDAL et portée à l'attention de la commission, grâce à sa grand-mère qui lui a précisé ce qui était écrit dès son enfance. L'inscription écrite à la peinture rouge, en grande partie effacée par les affres du temps, présente une grande valeur historique, mémorielle car elle est l'œuvre de résistants du groupe COMBAT, il y est inscrit " Combat châtie les traîtres".

Maître AMOURETTE va découvrir deux autres inscriptions, confirmées par des citoyens montpelliérains et datées de la seconde guerre mondiale après des recherches et notamment des tracts du Mouvement COMBAT récoltés par les services de la Police de Vichy. Il a été demandé à la municipalité de la ville de Montpellier d'apposer au moins deux panneaux présentant des photos des inscriptions permettant aux passants de connaître l'existence de ces inscriptions, non pas accrochée sur les piliers de l'Aqueduc monument classé mais fixés sur des plots fixés au sol. Le contenu historique est confié au Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez partenaire du projet et associé à la démarche mémorielle.

Responsables du projet: Maître Isabelle DURAND avocate au Barreau de Montpellier et présidente de la commission, Maître Cédric AMOURETTE membre de la commission et Réserviste Citoyen de l'Armée de Terre rattaché à la Délégation Militaire de l'Hérault, et les partenaires du projet, la ville de Montpellier et le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez associé à la démarche mémorielle.

Le prix départemental des cadets de la Défense 2026

a été décerné aux 21 cadettes et cadets des classes de 3ème de 5 collèges de l'Hérault promotion "Marthe GUIBAL"

pour leur engagement dans une formation rigoureuse, sélectionnés conjointement par les représentants locaux des armées et de l'éducation nationale impliqués dans le projet (convention signée le 4 juillet 2019 entre la Délégation Militaire Départementale de l'Hérault (DMD34) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Hérault (DSDEN34) en prenant en compte la motivation du jeune et sa capacité à mener de front sa scolarité et le programme et le besoin de mixité sociale inhérent au "plan égalité des chances"

Les activités ont lieu les mercredis après-midi, d'octobre à juin, à raison de deux séances par mois pour découvrir le monde de la Défense, pour développer le sens de la citoyenneté, du civisme, le sens du service et les valeurs de la République au travers de diverses actions dont les quatre axes sont : - la Mémoire et le patrimoine : rallye mémoriel, visite du Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et participation aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai organisées par la ville de Montpellier.

- le Civisme et Citoyenneté : visite de la faculté de droit, des principaux tribunaux de Montpellier et de l'Ordre des avocats pour faire découvrir aux cadets l'organisation du pouvoir judiciaire en France ainsi que les différents métiers du droit, visite de la mairie de Montpellier et de sa Police Municipale (missions / moyens) et Formation PSC "Premiers Secours Citoyen".

- la découverte des métiers des armées : information sur les carrières dans les armées au Centre d'Information et de Recrutement des Armées (CIRFA) de Montpellier, visite de la 13ème Demi-Brigade de la Légion Étrangère (Armée de terre) et de la Base Aérienne 115 d'Orange (Armée de l'air et de l'espace).

- l'Activité physique et sportive : course d'orientation, autodéfense, rencontres "ultimate" (frisbee), mini-olympiade sportive entre cadets.

Un voyage d'étude à vocation mémorielle a été organisé sur Lyon du 20 au 24 avril, les cadets ont visité les hauts lieux de la résistance de cette ville, et rencontré une section de Cadets de la défense du Rhône.

Responsables : Lieutenant-colonel Fabrice SAVY DMD34 et Lieutenant-colonel Pierre BUSSET réserviste à la DMD34, chef de la section

Encadrement : Capitaine Hubert MONTAGNE réserviste à la DMD34, adjoint au chef de la section, Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe, Olitiana MARTIN réserviste à la DMD34, Major Christian BOURGEAT réserviste à la DMD34

Référents : Collège Arthur Rimbaud : Référent : M. Yannick BAUDET-VARENNE, professeur d'histoire-géographie Collège Camille Claudel : Mme Audrey LLORCA professeure d'EPS - Collège des Escholiers de la Mosson : M. Benoit CNEUDE APS (Assistant Prévention Sécurité) - Collège Marcel Pagnol : Mme Sandra GERMANY Principale, M. Richard MORENO professeur de Mathématiques - Collège Simone Veil : M. Thibault LE MOINE, professeur d'histoire-géographie

Le prix départemental des cadets de la Gendarmerie 2026

a été décerné aux 36 cadettes et cadets de la 8ème promotion, collégiens et lycéens de 18 établissements scolaires de l'Hérault

pour leur engagement motivé dans une formation de découverte des métiers de la Gendarmerie, développant l'esprit citoyen au travers de projets collectifs. Les actions de citoyenneté réalisées s'inscrivent dans le cadre de la mission d'intérêt générale constituant la phase II du cursus du Service National Universel.

Les cadettes et cadets ont identifié deux thématiques selon leurs sensibilités collectives et se sont donc orientés d'une part sur une mission de sensibilisation et d'accompagnement au profit de seniors au sein de deux EHPAD et d'autre part ont fait appel à leur créativité pour proposer la confection d'une rondache, d'un fanion et d'un marque-page destiné à la promotion du dispositif des cadets de la gendarmerie de l'Hérault. Le premier projet a eu pour but de combattre l'illectronisme en présentant aux seniors les fondamentaux de l'utilisation du numérique afin de promouvoir leur indépendance, instaurer des liens intergénérationnels entre les cadets et les personnes âgées et mener des actions de prévention et de sensibilisation aux risques numériques. Ont été concernés les pensionnaires des EHPAD du Clos des moulins et de l'Ecrin des sages à Mèze. Au contact des seniors, les cadettes et cadets ont fait preuve de patience, de dévouement, de pédagogie mettant ainsi en exergue de belles valeurs de citoyenneté.

Les cadettes et cadets, soucieux d'identifier leur origine Héraultaise au sein du dispositif « cadets » de la gendarmerie nationale, en perspective d'un déplacement à Paris pour la cérémonie de ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe, ont choisi de créer une rondache, un fanion, ainsi qu'un marque-page dédié à la médiatisation du dispositif des cadets de la gendarmerie de l'Hérault. Ils ont fait preuve de réflexion, d'imagination, et d'une bonne maîtrise des outils de communication et supports interactifs, en s'appuyant sur les modules « connaissance de la gendarmerie » et « devoir de mémoire » du programme des cadets et en s'inspirant des unités de gendarmerie départementale de l'Hérault et du groupement de gendarmerie mobile I/6 de Nîmes. Le prolongement de l'action se fera au travers du port de la rondache sur leur tenue, la mise en valeur du fanion à l'occasion des cérémonies nationales, des déplacements et de diverses visites. Le marque-page fera l'objet d'une diffusion la plus large possible notamment avec le concours du Centre d'Information et de Recrutement. Le projet inclusif fera l'objet de clichés photographiques et vidéos qui constitueront une story en vue de sa médiatisation, diffusion sur les réseaux Facebook et Instagram de l'association et sur la chaîne privée You Tube à destination de l'ensemble des promotions de cadets et leurs familles ainsi qu'une reprise de nos publications par les moyens de médiatisations du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.

Encadrement : M. Philippe PANNETIER, Président de l'association des cadets de la Gendarmerie de l'Hérault, M. Salvador PERRONE secrétaire, M. Clément PAULY, trésorier.

Le prix départemental des cadets de la Sécurité civile 2026

a été décerné

aux 27 cadettes et cadets

du collège Basile Rouaix de Cessenon-sur-Orb

pour leur engagement dans une formation de découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la Sécurité civile, pour leur sérieux dans le programme suivi qui font d'eux de véritables acteurs de la sécurité civile et ambassadeurs des gestes qui sauvent. Leur implication a été exemplaire. Les cadets de cette promotion, élèves de 5ème, ont appris à alerter les secours, à réaliser les gestes de premiers secours, à utiliser un extincteur et du matériel de secours. Encadrés par les sapeurs-pompiers du centre de secours de la commune, ils ont également participé au mois de mai à un exercice grandeur nature simulant un incendie au collège avec évacuation des élèves et orientation des secours.

Certains ont participé à la commémoration du 8 mai 1945 et aussi certains sont déjà impliqués dans la vie locale en qualité d'élus au conseil municipal des jeunes. Sous l'impulsion de l'infirmière du collège Madame Audrey BOUSQUET, ils ont mobilisé la population cessenonaise au don du sang. Les cadets ont créé un diaporama sur le don du sang qui a été présenté à l'ensemble des classes du collège et ont réalisé une affiche et des flyers qui ont été posés dans divers endroits du village et de ses alentours.

Soixante dons ont été prélevés par l'établissement français du sang (EFS), au-dessus de la moyenne habituelle de la commune soit 15 personnes de plus environ. Le jour de la collecte, ils ont reçu une médaille et un diplôme en reconnaissance de leur action, en présence de la maire de Cessenon, Mme PONS, de Corinne LAFOND, principale du collège, d'Audrey BOUSQUET, infirmière scolaire et du capitaine Olivier ARNAUDIN référent des cadets.

Encadrement : Capitaine Olivier ARNAUDIN du SDIS34 adjoint service Mission volontariat et citoyenneté SDIS34, référent des cadets, Capitaine David SILVESTRE chef de centre de Cessenon-sur-Orb, Madame Audrey BOUSQUET infirmière du collège et sapeur-pompier volontaire, Madame Corinne LAFOND principale de l'établissement

Le prix de l'Engagement citoyen des cadets de la République Défense - Gendarmerie - Sécurité civile

Le Prix de l'Engagement citoyen des cadets de la Défense, de la Gendarmerie et de la Sécurité civile décerné par l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM) en partenariat avec l'Éducation nationale est un prix qui met à l'honneur des élèves de collège, de lycées qui s'engagent dans une formation sur leur temps libre, leur permettant de vivre des expériences enrichissantes, le goût de l'effort, l'esprit de cohésion, la découverte des métiers de la Défense, de la Gendarmerie, de la Sécurité civile, le développement du civisme et de la citoyenneté et le partage des symboles et valeurs de la République.

Le prix de l'Engagement citoyen au Service de Santé des Armées

Suite à la collaboration existante entre certaines facultés de Médecine, telle la faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes et la direction du Service de Santé des Armées, un protocole d'accord interministériel portant sur la formation en santé des armées des étudiants en santé et sur le parcours "Cadets de santé du SSA " a été signé en 2021 par le Ministère des Armées, le Ministère de la Santé et le ministère des Universités. Depuis 4 ans, ce protocole définit et organise le "Parcours Cadets de Santé du Service de Santé des Armées".

Lors de la 1ère année de 2ème cycle, soit en 4ème année d'étude de médecine, est proposée aux étudiants une Unité d'Enseignement Optionnel "Santé en milieu militaire". Après validation de cet enseignement optionnel, les candidats volontaires à l'intégration dans le Parcours Cadets de santé du Service de Santé des Armées sont évalués et sélectionnés par un Comité Pédagogique Local en Santé des Armées afin de suivre ce parcours.

Le prix départemental de l'Engagement citoyen 2026 au Service de Santé des Armées a été décerné aux 5 cadets du Service de Santé des Armées

Une cadette et 4 cadets viennent rejoindre les 16 cadettes et cadets recrutés depuis 2022. Suite à une collaboration active entre la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine et la Direction Centrale du Service de Santé des Armées, a été élaboré le 0 Protocole d'accord interministériel portant sur la formation en santé des armées des étudiants en santé et sur le parcours « Cadets de santé du SSA » signé en juillet 2021 par le Ministère des Armées, le Ministère de la Santé, le Ministère des Universités et reconduit le 14 janvier 2026. Lors de la 1ère année du 2ème cycle de leurs études préparatoires au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1) d'une durée de 3 ans, la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes propose aux étudiants une Unité d'Enseignement Optionnel (UEO) « Santé en milieu militaire » dont le programme est harmonisé sur l'ensemble des facultés expérimentatrices (Aix-Marseille, Angers, Lille, Lyon-Est, Montpellier-Nîmes, Nancy, Paris-Sud, Toulouse). Ce programme est mis en œuvre à la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes par le coordinateur local du Parcours Cadets de Santé avec la collaboration des médecins et personnels militaires des Antennes Médicales (AM) de Montpellier, de Nîmes, de La Cavalerie et le Laudun qui appartiennent au 10ème Centre Médical des Armées (CMA 10).

Les étudiants ayant validé cet enseignement optionnel peuvent être candidats à l'intégration dans le Parcours. Les volontaires sont évalués et sélectionnés par le Comité Pédagogique Local en Santé des Armées (CPLSA), constitué par la Faculté et regroupant des médecins, universitaires, réservistes et d'active. La sélection est rude, en 2025-2026, 51 inscrits, 50 validations, 4 volontaires, 4 sélectionnés. Dix-neuf cadets et cadettes du SSA ont été recrutés à ce jour et une cadette de la Faculté de Lille venue de Lille en 3ème cycle. La première étape militaire du Parcours des Cadets et Cadettes de Santé est la Formation Militaire Initiale du Réserviste niveau 1 (FMIR1); elle est faite à Montpellier-Nîmes. La deuxième étape militaire du Parcours des Cadets et Cadettes de Santé est la Formation Militaire Initiale du Réserviste niveau 2 (FMIR2), elle inclut le passage du brevet de secouriste au combat de niveau 1 (SC1); tout est fait à Montpellier-Nîmes, durant le 1er trimestre de l'année universitaire suivant l'année de recrutement. D'autres formations sont proposées par le Service de Santé des Armées, Instruction sur le Tir au Combat (ISTC), stage d'Aguerrissement des Étudiants Réserviste en Santé (SARES). Durant la 6ème année (DFASM3) d'études, l'étudiant sous statut d'Externe, effectue trois stages pratiques de 2 mois lui permettant de découvrir ou d'approfondir sa connaissance de différentes spécialités en vue de son choix ultérieur. La Faculté de Montpellier-Nîmes permet aux étudiants de faire tout ou partie de l'un de ces trois stages en milieu militaire, sous statut civil, et, sous réserve des appréciations des médecins militaires. Au final, en 2026 les cadets et cadettes de Santé progressent dans leur cursus universitaire et leur formation médicale, et en parallèle dans leur formation militaire et leur préparation opérationnelle. Ils et elles se préparent à rejoindre l'ensemble des autres réservistes des Armées françaises au sein de la Garde Nationale pour apporter leur contribution citoyenne à la Défense Nationale dans leur spécialité.

Encadrement universitaire et coordination générale par le Dr Gilles DEVILLE de PERIERE, sous l'autorité de Madame la Professeure Isabelle LAFFONT, Doyenne de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes, en collaboration avec le Pr. Gilles CAMBONIE, responsable pédagogique en 3ème Cycle, et le Pr. Denis MORIN, responsable pédagogique du 2ème cycle, avec le concours des médecins militaires des Antennes Médicales du CMA 10:

le MP Kevin BOSTANCI (AM 165), la MC Clémentine CHAMELAT (AM 164), le MP Geoffrey DEMANGE (AM 163), le MP Julien DEZILE (AM 162), le MP Guillaume FRECHARD (AM 162), la MP Marie-Solène PERRIER (AM 159), la MP Laëtizia SANTI (AM 159) placés sous l'autorité du MC Xavier BERRY, commandant le CAM 10.

Le prix départemental de l'engagement citoyen

a été décerné

aux 40 jeunes bénévoles

de l'Association agathoise Sauvetage Secourisme Natation

pour leur Projet " De l'athlète au citoyen" dans lequel le sauvetage sportif est le seul sport dont la finalité est de sauver des vies, il est un vecteur exceptionnel de civisme. Ces jeunes transforment leur excellence athlétique en piscine ou en mer et leurs compétences techniques en véritables actes concrets de civisme. Leur engagement se manifeste par le service à la collectivité par une présence bénévole sur les Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS) lors d'événements culturels et sportifs locaux, la transmission des savoirs par l'encadrement des nouveaux adhérents par les plus expérimentés, la prévention et l'éducation par la sensibilisation du grand public agathois aux « Gestes qui Sauvent » et aux dangers du littoral, la protection de la vie par l'engagement concret sur la surveillance des plages et des baignades après l'obtention de leurs diplômes d'État (BNSSA - BSB). Ces jeunes deviennent des acteurs de la sécurité civile, des citoyens conscients, altruistes et engagés. Les jeunes enfants s'entraînent à la natation et aux techniques de sauvetage, en eau plate (piscine) mais aussi en côtier (sur la plage). L'investissement en nage en mer, l'utilisation du paddleboard permet de dompter les courants et d'assurer des remorquages efficaces en mer. Huit jeunes ayant participé aux Championnats de France à Amiens (7 et 8 mars 2026) ont démontré, par leurs titres de vice-champions, une préparation physique indispensable au sauvetage. Le club se classe 6^o au niveau national avec peu de compétiteurs. Sous la direction sportive, les jeunes athlètes expérimentés deviennent mentors, transmettant les valeurs de solidarité aux nouveaux arrivants. Guidés par la coach, à certains sont confiés l'apprentissage de la natation et l'initiation au sauvetage et aux gestes qui sauvent. Pour les plus petits 2 actions fortes sont mises en œuvre « J'apprends à nager » et « Ma semaine aquatique ». Les jeunes, à partir de 16 ans, s'engagent dans un cursus de certification rigoureux, diplômes de Secourisme, diplômes de Sauvetage. L'engagement citoyen trouve sa concrétisation ultime dans leur intégration aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS), engagement Bénévole où les jeunes diplômés intègrent les équipes opérationnelles pour assurer la sécurité lors d'événements culturels, sportifs ou de concerts. Porteurs d'un uniforme, ils sont les représentants de la FFSS sur le terrain. Ils interviennent avec professionnalisme pour porter les premiers gestes de secours dans l'attente des sapeurs pompiers ou du SAMU. L'action de l'AASS Agde garantit que chaque jeune athlète devienne un sauveteur de grande valeur, porté par des principes éthiques forts. Pour les aider dans leurs études, depuis deux ans, il leur est conseillé d'intégrer leurs diplômes dans « parcours sup » en leur délivrant une attestation d'engagement bénévole sur les DPS (à partir de 5). C'est une plus-value pour la suite de leurs études et parcours professionnel.

Encadrement : président Jean-Louis CANTAGRILL, M. Laurent BENGUEREL vice-président, Mme Blandine BERARD directrice sportive, Mme Alexandra LEFELLE et M. Damien LEGRAND

Le prix Engagement citoyen JSP

(depuis 2017)

Le prix de l'Engagement citoyen décerné par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre Nationale du Mérite (ANMONM 34), suite à une convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault (UDSP34), la Préfecture et le SDIS 34, récompense de jeunes sapeurs-pompiers dans leur engagement citoyen au service de la population. À l'initiative d'Olivier Arnaudin, président de l'UDSP 34, l'Hérault est le seul département à avoir signé la convention avec la préfecture et le SDIS. L'UDSP 34 et l'ANMONM 34 s'engagent à conjuguer leurs efforts en faveur de la promotion et de la reconnaissance des actions individuelles et collectives des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et de leurs formateurs, par la remise de récompense par l'ANMONM et leur participation aux niveaux départemental, régional et national.

Le prix départemental de l'engagement citoyen JSP 2026 à titre collectif

a été décerné

aux 11 JSP de la section de Montagnac

pour leurs deux projets, celui de sensibiliser au harcèlement par la réalisation d'une vidéo. Leur objectif est de faire passer un message fort montrant que le harcèlement peut prendre plusieurs formes, qu'il blesse durablement, et qu'il est important d'en parler pour protéger les victimes et encourager la solidarité.

L'autre action est l'organisation d'une journée dédiée au renforcement du lien intergénérationnel avec les résidents de l'EHPAD de Montagnac, en partageant un moment convivial par une sortie en bord de mer, la mise en place de diverses activités adaptées, et le recueil de témoignages et de souvenirs de vie des aînés. Ils ont réalisé un documentaire illustré "Mémoires de vie" retraçant cette journée, la mise en valeur de la mémoire et l'expérience de nos anciens et évaluant les impacts du projet sur le bien-être des résidents.

Responsable de la section: Lieutenant Sébastien PIARD

Encadrants: animateurs et aides animateurs Dylan VAURY, Lenny AZEMA, Élise ABELA, Gil KEVIN,

Responsable des sections de JSP de l'Hérault: Lieutenant Magali BONNEFOI

Présidente de l'UDSP 34: Kathy WASSELIN

**Prix Engagement citoyen d'un chef d'entreprise
partenaire des sapeurs-pompiers
Prix Engagement citoyen d'une collectivité
employant des sapeurs-pompiers volontaires
(depuis 2021)**

Ces prix sont décernés par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre Nationale du Mérite (ANMONM34), suite à la convention signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 34), l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault (UDSP34), la Préfecture et les trois chambres consulaires de l'Hérault : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

**Le prix de l'Engagement citoyen 2026
d'un sapeur-pompier**

**a été décerné
au Contrôleur général Eric FLORES
directeur du SDIS 34**

Le Contrôleur général Eric Flores a pris la tête du SDIS 34 en 2017, en occupant un poste de direction avec une force d'engagement et de fidélité aux valeurs de ses fonctions.

Pendant près d'une décennie, sous son commandement, le SDIS 34 a su faire face aux feux de forêt de plus en plus destructeurs, aux crises climatiques, aux défis technologiques et humains d'un monde en pleine mutation. Homme de rigueur et communicant rigoureux lors des crises, il a modernisé, anticipé et porté haut les couleurs des sapeurs-pompiers de l'Hérault. Homme de terrain, proche de ses hommes, avec une vision stratégique nationale de par ses fonctions à la Fédération nationale, il sait garder le cap dans la tempête. Il a remarquablement su tisser des partenariats importants avec les institutions du département.

Les sections 30 et 34 de l'ANMONM décernent deux prix en lien avec la SNSM.

(depuis 2023)

- Prix de l'Engagement citoyen d'un chef d'entreprise sauveteur bénévole de la SNSM. Ce prix a vocation de susciter et valoriser le volontariat en récompensant un sauveteur bénévole qui dirige une entreprise tout en poursuivant son engagement.
- Prix de l'Engagement citoyen d'un équipage d'une station de la SNSM, d'une collectivité, d'une structure encadrante. Ce prix a vocation à reconnaître l'implication, d'un équipage de la SNSM et d'une collectivité, d'une structure encadrante qui par ses choix favorise la mise en place et la continuité des secours en mer.

Le prix de l'Engagement citoyen 2026 SNSM

a été décerné

à Madame Katia TOUSTOU
présidente de la station de Valras

Katia, fille et sœur de sapeur-pompier volontaire, a été confrontée jeune au retentissement de la sirène d'alerte de la caserne. Naturellement elle est portée vers le secours à la personne dès l'âge de 15 ans et vers le sauvetage en mer grâce la rencontre de son époux Patrick, un engagement vers autrui qui fait partie intégrante de sa vie et transmis à Laura, leur fille. Elle intègre la station à l'âge de 17 ans, et est embarquée en tant que sauveteur en janvier 1998 sous l'égide du Patron Didier MOTIS. Elle a bénéficié d'un compagnonnage bienveillant, a suivi divers types de formations : PSE1, Permis bateau côtier, PSE2, CRR (Certificat de Radio téléphoniste Restreint), Permis bateau Hauturier, PSC afin de participer à la formation IGS et les recyclages annuels de secourisme et stages (jet-ski, voile...) mais aussi des formations internes propres à la gestion administrative de la station (outils et logiciels informatiques, directives). Elle a occupé à bord les fonctions de Chef d'équipe secouriste, pilote d'embarcation (vedette et jet ski), chef de pont, et à terre former des citoyens et diligenter les sessions de préventions à l'attention des scolaires, des plaisanciers et usagers de la mer. En 2016, à la demande des équipiers, elle est nommée Présidente de Station, la seule femme en Méditerranée à l'époque, parmi les 9 nommées sur 245 stations aujourd'hui. Katia est reconduite dans cette fonction depuis 2022 et conserve son énergie et son enthousiasme dans ce bénévolat de plus de trente années au sein d'une seconde famille, son équipage.

Création de l'Ordre national du Mérite



La Grande Guerre de 1914-1918 avec ses innombrables actes de courage, puis la guerre de 39 - 45 suivie de la Résistance et de la Déportation, auxquelles succédèrent les guerres d'Indochine, de Corée, d'Algérie avaient conduit à une inflation des attributions de la Légion d'honneur, créée en 1802 par Bonaparte, Premier Consul. Le prestige de cette décoration, premier Ordre national, était mis en cause et une réforme s'imposait.

Ce fut l'œuvre du général de Gaulle qui réorganisa l'administration de la Grande chancellerie, fit codifier un certain nombre de textes épars et publier le 28 novembre 1962 un nouveau Code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. La Légion d'honneur devait récompenser des services émi-

nents dans des activités qui servent la nation; le nombre de son attribution était strictement contingenté.

Cette décision qui avait pour but de revaloriser la Légion d'honneur en limitant le nombre de décorations à attribuer eut aussi pour conséquence que différents services se trouvèrent non récompensés. Cette situation était d'autant plus regrettable dans une société moderne où l'État faisait de plus en plus appel aux citoyens, à leur solidarité et à leurs efforts dans le domaine économique, social et culturel. Ce fut l'objectif du décret du 3 décembre 1963 de parachever l'œuvre entreprise par l'institution d'un second Ordre national, « distinct de la Légion d'honneur par son objet, il récompensera les mérites distingués et non plus éminents. »

Le décret comprend 7 titres qui s'harmonisent avec les statuts de la Légion d'honneur. Ainsi l'Ordre national du Mérite récompense des mérites dont le caractère ne permettait pas de relever de la Légion d'honneur; plus largement distribué, il est un signe de reconnaissance pour toutes les professions et dans tous les secteurs d'activité; il concerne la vie professionnelle, associative, le dévouement social comme le service militaire. L'Ordre national du Mérite récompense toutes les activités et tous les citoyens.

Comme la Légion d'honneur, l'Ordre national du Mérite comprend 3 grades: chevalier, officier, commandeur et 2 dignités: grand officier et grand'croix.

De nombreux ordres spécialisés sont nés pendant la seconde moitié du XIX^e siècle par suite du développement continu des activités de l'État et de la multiplication des départements ministériels spécialisés. La création de l'Ordre national du Mérite qui recherchait la simplification, supprima 13 ordres ministériels secondaires. De même, 3 ordres de la France d'Outre-mer cessèrent d'être attribués le 1er janvier 1964, comme l'Ordre de l'Étoile noire du Bénin, créée en décembre 1889.

Toutefois, malgré la création de l'Ordre national du Mérite et en raison de leur ancienneté, de leur caractère propre ou du prestige lié à certaines personnalités décorées, 4 ordres ministériels sont maintenus.

L'Ordre des Palmes académiques, créé par le décret de 1808 de Napoléon réorganisait l'Université, les Palmes académiques étaient, à l'origine brodées sur le costume des universitaires et correspondaient à une marque de fonction. L'Ordre ministériel actuel est créé le 4 octobre 1955 avec 3 grades : chevalier, officier et commandeur.

L'Ordre du Mérite agricole, créé par décret du 7 juillet 1883 pour honorer les serviteurs dévoués de l'agriculture. L'Ordre est actuellement régi par le décret du 15 juin 1959, il est destiné à récompenser des services exceptionnels rendus à l'agriculture et à son développement avec 3 grades : chevalier, officier et commandeur.

L'Ordre du Mérite maritime, créé par la loi du 9 février 1930, est destiné à récompenser les mérites professionnels du personnel navigant de la marine marchande et de la marine nationale, ainsi que des personnels participant à des activités qui touchent à la mer (pêche, sport nautique...) avec 3 grades : chevalier, officier et commandeur.

L'Ordre des Arts et des Lettres, créé le 2 mai 1957, est destiné à récompenser les personnels qui se sont distingués par leurs créations dans les domaines artistiques et littéraires ou par leur contribution apportée au rayonnement des Arts et des Lettres en France et dans le monde avec 3 grades : chevalier, officier et commandeur.

Le chef de l'État qui est Grand Maître de l'Ordre de la Légion d'honneur est aussi le Grand Maître de l'Ordre national du Mérite. Il est de plein droit grand'croix de l'Ordre national du Mérite. (*Sources éditions NANE*)

L'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite a son siège dans l'Hôtel national des Invalides. Elle a pour objectif de faire rayonner l'Ordre en France et à l'étranger et de renforcer les liens de solidarité entre ses membres.

Créés le 27 juillet 1972, les statuts sont approuvés le 15 janvier 1975 et le général de Boissieu, Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite, accepte la présidence d'honneur et assure l'association de son haut patronage. L'actuel Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite est le général d'armée François Lecointre.

Le 22 septembre 1981, François Mitterand, Président de la République, accorde sa présidence et son patronage à l'association, qui ont été poursuivis par les Présidents de la République qui se sont succédés.

Le 28 janvier 1987, paraît au Journal Officiel, le décret de reconnaissance d'utilité publique de l'ANMONM.

Créée en 1976, la section de l'ANMONM de l'Hérault, fête cette année son 50^e anniversaire, avec comme présidente de comité d'honneur, suivant la tradition, Mme Chantal MAUCHET, préfète de l'Hérault, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite.

Les objectifs de l'association sont de renforcer le prestige de l'Ordre, de pratiquer l'entraide et la solidarité entre ses membres. Elle a pour devise : Honneur - Solidarité - Mémoire.

Recevoir la décoration de l'Ordre national du Mérite (ONM) est un engagement. Les Compagnons ont la responsabilité de contribuer ensemble à une meilleure cohésion sociale en reprenant le principe médiéval de Chevalerie d'assistance mutuelle.

REMERCIEMENTS

aux directeurs académiques adjoints Messieurs Yann Courtois et Sandy-David Noisette, les membres des commissions Bernard Joubert, Roger Pastor, le médecin colonel Alex Bédès, Nicole Brahier, Hubert Moreau, Cyril Marchal, les membres de l'État-Major Stratégique du SDIS 34, Jérôme Bonnafoux, Aurélien Manenc, Olivier Arnaud, Magali Bonnefoi, Yvan Marcou président de l'ANMONM 34 et Martine Bédès, vice-présidente et présidente départementale des commissions des prix ANMONM.

Rédactrice des articles des prix décernés: Martine Bédès.

Rédacteur en chef et réalisation graphique: Yvan Marcou.